



## Enquête sur la laïcité

### Textes introductifs :

- Envoi de l'enquête par Danièle Masson –
- Questionnaire complet – Questionnaire résumé – Présentation des intervenants –

### Entretiens de Danièle Masson avec :

- Bernard Dumont – Rémi Fontaine – Samir Khalil Samir – Jean Madiran –
- Jean-François Mattei – Jean-Marie Paupert – Émile Poulat – Jacques Trémolet de Villers –
- Vladimir Volkoff – Georges-Paul Wagner – **Bilan de l'enquête** –

## Danièle Masson tire le bilan de notre enquête sur la laïcité

**N**otre enquête sur la laïcité s'est achevée avec le numéro 55 de l'Espresso. Nous remercions vivement ceux qui y ont pris part, qu'ils aient eu le courage de répondre à toutes nos questions (merci Jean François Mattei !), ou qu'ils aient synthétisé leur pensée en une seule réponse (merci aussi, Vladimir Volkoff !). Nous avons visé un large public d'interlocuteurs, et il est symptomatique que seuls des chrétiens nous aient répondu. Et cependant quelle diversité, quelle différence de perspectives ! Autant d'invités à des comparaisons et des remarques que, j'espère, ils me pardonneront.

### Adéquation ou séparation

Presque tout semble opposer Vladimir Volkoff, orthodoxe, et Jean-Marie Paupert, qui se définit comme « *catholique, apostolique et romain* » ; le premier souligne ce qu'on pourrait appeler



l'innovation laïque de la modernité, en rappelant que, depuis l'Égypte et Rome jusqu'à la France d'Ancien Régime et l'Amérique puritaine, l'unité d'un peuple se voulait aussi bien spirituelle que géographique, et reposait sur « *l'adéquation supposée entre le sacré politique et le sacré religieux* ». Sans le dire vraiment, Volkoff a sans doute, fidèle à l'âme orthodoxe russe, la nostalgie de cette adéquation.

Paupert en revanche, avec le goût de la provocation qu'on lui connaît, considère le sacré royal comme un sacrilège, et, tenant en abomination tout ce qui est "mixture État-Église", il juge excellente la séparation de l'Église et de l'État.

### L'irréversible et le bon usage

Entre eux se déclinent toutes les nuances et toutes les postures. Ce qui m'a d'abord frappée est l'attitude à l'égard du fait laïque, du mou-



vement historique de laïcisation. En intellectuels et observateurs passionnés de leur temps, Jean-François Mattei et Émile Poulat l'estiment irréversible ; Poulat incite à « *prendre la mesure de la déchristianisation de la société* ». En combattants, Wagner et Madiran récusent la notion même d'irréversibilité, le premier avec humour : « *il y a dans les sociétés humaines des allers et des retours, comme à la SNCF* ». Émile Poulat a une posture originale : cette laïcité qui pourrait être pour le chrétien un "skandalon" (une occasion de chute) lui apparaît comme un « *kairos* » (une occasion à saisir) Et il donne un exemple singulier, celui de Monseigneur Ghika : aux autres prisonniers qui se trouvaient avec lui dans les prisons roumaines, et lui disaient : « *quand nous serons libres* », il rétorqua : « *mais nous sommes libres* ». Paradoxe du chrétien à qui Dieu a donné le don sans repentance de la liberté, et dont nul, fût-il geôlier, ne peut le priver. Et qui sait faire un bon usage de la prison comme un bon usage des maladies.

Dans cette perspective foncièrement optimiste se situe Trémolet de Villers : On peut faire, selon lui, un bon usage de la loi de 1905, et dégager de la laïcité révolutionnaire, fille de 89, la bonne laïcité, dont l'origine évangélique est la distinction du spirituel et du temporel. À la fois attentif à tous les signes de renaissance et prenant la mesure du désastre, il tire de ce désastre même des raisons d'agir, rappelant Foch : « *Mon aile gauche est enfoncée, mon aile droite est démolie ; conclusion : j'attaque !* ».

### **L'Islam, pierre d'achoppement**

N'empêche que tous pourraient s'accorder avec Bernard Dumont sur le sens usuel de la

laïcité, qui est apparu en 1871 dans le creuset du scientisme anticatholique.

Tous ou presque. Car Samir Khalil Samir est seul, parmi nos interlocuteurs, à concevoir la laïcité comme une « *oasis de fraîcheur* ». Il est seul aussi à être prêtre catholique et à vivre au Liban. La laïcité, dont il note qu'en arabe, ni le mot ni le concept n'existent, est pour lui un espace de liberté qui échappe à l'Islam, et il rejoint par là Jean Madiran, qui souligne la « *totale hétérogénéité de l'islam à toute notion de laïcité* ».

Les réactions divergent ainsi au gré des situations, de la géographie, et selon les sens divers et opposés des mots : la laïcité peut à la fois recouvrir « *la légitime et saine laïcité de l'État* » chère à Pie XII, et la « *mystique républicaine* » qu'évoque Claude Nicollet.

### **Un sacré de substitution**

Sachons gré à nos interlocuteurs d'avoir tenté l'histoire mouvementée du mot "laïcité" et de la loi de 1905.

Il n'échappe à personne que la laïcité actuelle prétend s'imposer comme un sacré de substitution, prenant « *la place des anciennes Tables de la Loi* » (J.F. Mattei), et reléguant la vérité, socle des religions révélées, dans la sphère privée, au rang des opinions : « *à chacun sa partition personnelle* » (Trémolet de Villers), « *petite musique de chaque conscience* », sans chef d'orchestre ni même compositeur (Mattei)

Notre enquête sur la laïcité rejoint ainsi celle que nous avons menée sur les nouveaux réactionnaires et la démocratie : la « *divinisation de la volonté générale* » (Wagner), conduit à prendre le parti de Créon contre Antigone, à préférer le caprice du tyran aux lois imprescriptibles



des dieux. Et le caprice du tyran, c'est aussi, aujourd'hui, « l'anarchie morale » (Poulat), les droits de l'homme, dont le droit à l'avortement et au mariage homosexuel, qui constituent les "grands principes de la République".

### Quel destin pour la laïcité ?

Émile Poulat définit « le régime de laïcité par opposition au régime de catholicité ». Celui-ci s'appuyait sur une « société d'unanimité », celui-là sur « l'émergence de 60 millions de consciences en liberté ». Mais Bernard Dumont remarque que « nous n'avons jamais vu une société aussi homogène que la nôtre », et que « l'éradication des valeurs » coïncide avec celle de la personne elle-même : « on évoque les droits de l'homme mais il n'y a plus d'homme ». Et l'unanimité perdue de la catholicité se retrouve, mais caricaturée, dans le

dogme obligatoire des « grands principes républicains ».

Reste à savoir si ces grands principes, qui souffrent d'une contradiction interne entre leur prétention universaliste et le relativisme moral, intellectuel et religieux, qui les sous-tend, sont capables de durablement s'imposer, ou si leur affirmation incantatoire n'est pas aussi leur « chant du cygne » (Dumont). Reste à savoir si la laïcité au sens usuel, « catégorie vide », n'est pas vouée, parce qu'elle a perdu « le sens des sens qui est le sens du religieux », « à se consumer elle-même ». (Mattei). Elle serait alors, pour reprendre les expressions d'Antoine de Crémiers, « une catégorie obsolète de la modernité », et « la dernière illusion universaliste des Lumières ».

Danièle MASSON

À qui voudrait approfondir la question, nous conseillons quelques livres :

- **Émile Poulat** : *Notre laïcité publique*, Berg international éditeurs, octobre 2003

Véritable somme historique et juridique, la plus complète sur la question ; depuis "la sortie de l'Ancien Régime" (1789), jusqu'à la sécularisation de la société contemporaine : tout est mentionné, observé, commenté, avec une volonté pragmatique de tirer parti d'une situation jugée irréversible. D'où son titre.

- **Jean Sévillia** : *Quand les catholiques étaient hors la loi*, Perrin, février 2005

Étude historique, mais écrite avec un brio tout journalistique, sur les mesures d'exception qui, précédant la loi de 1905, furent prises contre les congrégations religieuses. « En 1905, c'est dans un climat où beaucoup ne cachaient pas leur volonté

de déchristianiser la France que la loi de séparation a été imposée sans concertation avec l'Église ».

- **Rémi Fontaine** : *La laïcité dans tous ses débats*, Éditions de Paris – avril 2004

Livre de combat et mine de citations, qui tient à la fois de la chronique journalistique, et du propos philosophique.

- **Jean Madiran** : *La laïcité dans l'Église*, Consep – avril 2005

Analyse incisive des lois laïques de mars et décembre 2004, qui réduisent l'Église à reconnaître qu'elle ne propose qu'une opinion religieuse parmi d'autres, et à taire la supériorité de la loi morale sur la loi civile. Or, Madiran rappelle que le "Rendez à Dieu ce qui est à Dieu" est une obligation pour César lui-même. La non-contestation de ces lois par l'Église en font une nouvelle "Église du silence".